

# ÉTUDIANTS KINÉSITHÉRAPEUTES ET SAGES-FEMMES, BÉNÉFICIEZ D'UNE BOURSE RÉGIONALE

Vous pouvez obtenir une bourse de la Région Île-de-France pour financer la fin de vos études, en contrepartie d'une installation dans un territoire carencé en offre de soins.

## Qui peut demander cette bourse ?

- Les étudiants en avant-dernière année d'étude de kinésithérapie et maïeutique :
  - scolarisés en Île-de-France,
  - souhaitant s'installer dans une zone francilienne carencée à l'issue de leurs études.

## Quelles sont les modalités de la bourse ?

- La Région accompagne l'étudiant durant ses deux dernières années d'étude par le versement d'une bourse d'un montant maximum de 700€ par mois, soit 8 400€ par an.
- L'étudiant s'engage à s'installer :
  - dans les 6 mois qui suivent l'obtention de son diplôme,
  - pour une période de 3 ans minimum,
  - en secteur 1,
  - dans une commune située en zone carencée ou fragilisée.
- Le soutien d'une collectivité partenaire, située sur le territoire d'installation, vient compléter la bourse, la portant de 700€ à 1000€ maximum par mois.

- › Les dossiers de candidature sont à adresser sur la plateforme des aides régionales :  
**<https://mesdemarches.iledefrance.fr>**  
Toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier y sont listées.
- › Pour toute information, contactez les services de la Région : **[sante@iledefrance.fr](mailto:sante@iledefrance.fr)**